



Ajournement demande de naturalisation

Par **sieurblabla**, le **28/01/2013** à **19:06**

Bonjour,

Je vous écris pour vous demander conseil suite à l'ajournement de ma demande de naturalisation. Cette décision a été faite sous le motif de paiement tardif de taxes habitation.

J'ai déjà fait un recours hiérarchique pour expliquer que pendant la période où je n'ai pas payé les taxes j'étais un étudiant aux ressources limitées. J'ai payé les taxes dès que j'ai trouvé un travail à la suite de mes études. Et je me suis engagé à ne pas reproduire cette situation.

J'ai reçu une seconde lettre qui maintient la décision d'ajournement.

Là je ne sais pas quoi faire. Y a t il une possibilité d'un autre recours?

Je vous remercie d'avance pour votre réponse.

Par **amajuris**, le **28/01/2013** à **19:55**

bjr,

comme les faits reprochés sont avérés et qu'il s'agit d'un ajournement, il faut attendre 2 ans (je crois) pour faire une nouvelle demande.

cdt